

Besançon. Nous n'avons pas l'intention d'exposer les détails de cette affaire qui est d'intérêt purement local, mais nous croyons devoir reproduire de la *Croix* les quelques lignes suivantes qui mettent bien en lumière les points décidés par la Sacrée Congrégation :

“ Ce qui fait l'importance de cette cause, c'est le point de droit qu'elle soulève et qu'elle résout. On ne traite pas *ex professo* la question de savoir à qui appartient réellement la propriété des biens ecclésiastiques qui se trouvent dans les divers diocèses, mais on établit ce principe. Toutes les fois que l'autorité légitime démembre un territoire d'un diocèse pour l'incorporer à un autre, il y a non seulement transfert de la juridiction ecclésiastique sur les sujets qui se trouvent sur le territoire démembré, mais transfert de la propriété et administration de tous les biens ecclésiastiques qui en faisaient partie.

L'acte pontifical a donc un effet non seulement moral, mais matériel, et le Pape, en vertu de son haut domaine, fait passer la propriété des meubles et immeubles d'un diocèse à un autre, bien entendu avec toutes les charges qui la grevaient.”

FRANCE.—Par suite d'une erreur, nous n'avons pas mentionné dans cette revue du mouvement catholique la mort d'un vénérable prélat dont la vie fut en majeure partie consacrée aux travaux des missions. Hâtons-nous de réparer cette omission.

Il s'agit de Mgr. Pierre Dufal, de la congrégation de Ste-Croix, évêque titulaire de Delcon, ancien vicaire apostolique du Bengale oriental, récemment décédé en France où il demeurait depuis quelques années. Nous empruntons aux *Missions catholiques* les quelques notes biographiques que voici :

“ Né à Saint-Gervais (diocèse de Clermont), le 8 novembre 1822, le regretté défunt était parti pour l'Hindoustan en 1858. Deux années après, le 3 juillet 1860, il était nommé vicaire apostolique du Bengale oriental et évêque de Delcon. En 1866, il dut quitter sa mission pour revenir en France et remplacer à la tête de la Congrégation de Sainte-Croix le vénéré fondateur de l'institut, le T. R. P. Moreau. En 1866, il se démit de ses fonctions de supérieur général et retourna au Bengale ; il y travailla jusqu'en 1876, année où le Saint-Siège transféra aux Bénédictins l'administration du Bengale oriental. Depuis cette époque, Mgr. Dufal vivait retiré dans le diocèse de Paris.”

—Si nous parlions un peu du budget des cultes français ? C'est un sujet qui est particulièrement d'actualité à la veille des élections générales de mai prochain, lesquelles vont, en grande partie, se faire sur la question religieuse.

Donc, comme le savent tous nos lecteurs, au beau pays de France, c'est le gouvernement qui est chargé de servir aux représentants des divers cultes autorisés leur traitement annuel. Cela ne lui coûte pas énormément cher, en ce qui concerne les prêtres